

# Très haut débit : 300 millions d'euros de prêts pour les zones peu denses

Le gouvernement veut encourager, à défaut d'accélérer, le déploiement des infrastructures très haut débit dans les zones peu denses. Il vient de lancer un appel à manifestations d'intérêt. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre des « Investissements d'avenir » (grand emprunt), dont le volet infrastructure bénéficie de 2 milliards d'euros, et verra le jour sous forme d'une enveloppe de 300 millions d'euros consentie aux opérateurs sous forme de « *prêts non bonifiés mais à long terme (jusqu'à 15 ans)* », indique [L'Espresso.fr](http://L'Espresso.fr). Le gouvernement précise qu'il s'agit d'un « *programme complémentaire de financement* » qui couvre la période 2012 – 2015.

Les collectivités (à travers les projets de réseau d'initiative publique ou RIP) et les opérateurs privés doivent aussi avancer de leur côté. Là encore, l'exécutif intervient à travers un système de « cofinancement ». En fait, des subventions accordées par le biais d'un appel à projets RIP (900 millions d'euros).

En début d'année, **Eric Besson**, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, avait fourni la liste des premières collectivités qui pouvaient bénéficier de ce « guichet THD » : 5 conseils généraux (Manche, Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) et un conseil régional (Auvergne). Dans ce dispositif de soutien au déploiement du très haut débit, le Fonds national pour la société numérique (FSN), qui dispose d'une dotation de 4,25 milliards d'euros, joue un rôle important pour « *soutenir le déploiement des réseaux THD* » et « *accélérer le développement des usages, services et contenus numériques* ».

## Débats houleux

Le déploiement du très haut débit continue cependant de provoquer des débats houleux entre les administrations centrales et les collectivités. Ainsi, l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) concentre ses tirs sur trois points : priorité à l'initiative privée, écrémage des zones rentables, et charge très lourde pour les collectivités locales. Elle soutient la proposition de loi déposée en novembre 2011 par les sénateurs **Hervé Maurey** (Eure, Union centriste) et **Philippe Leroy** (Moselle, UMP) « *visant à assurer l'aménagement numérique du territoire* ».

Plus directement, elle a vocation à renforcer la responsabilité des opérateurs privés (signature d'engagements dont le non respect serait passible de sanctions), alimenter de manière pérenne le Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire (« *aujourd'hui une coquille vide* » selon l'Avicca), changer les priorités pour les aides et créer un groupement d'intérêt public (GIP) visant à « *homogénéiser la construction et l'exploitation des réseaux, alors qu'aujourd'hui les initiatives publiques sont subordonnées au bon vouloir des opérateurs privés* ». En début d'année, cette proposition de loi a reçu le soutien de l'Autorité de la Concurrence. Elle pourrait entraîner une [révision globale du cadre de déploiement](#).

<p>Le gouvernement veut encourager, à défaut d'accélérer, le déploiement des infrastructures très haut débit dans les zones peu denses. Il vient de lancer un appel à manifestations d'intérêt. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre des « Investissements d'avenir » (grand emprunt), dont le volet infrastructure bénéficie de 2 milliards d'euros, et verra le jour sous forme d'une enveloppe de 300 millions d'euros consentie aux opérateurs sous forme de « prêts non bonifiés mais à long terme (jusqu'à 15 ans) », indique <a target= »\_blank » href= »http://www.itespresso.fr/tres-haut-debit-le-gouvernement-propose-des-prets-aux-operateurs-50675.html »><em>ITespresso.fr</em></a>. Le gouvernement précise qu'il s'agit d'un « programme complémentaire de financement » qui couvre la période 2012 - 2015.</p>

<p>Les collectivités (à travers les projets de réseau d'initiative publique ou RIP) et les opérateurs privés doivent aussi avancer de leur côté. Là encore, l'exécutif intervient à travers un système de « cofinancement ». En fait, des subventions accordées par le biais d'un appel à projets RIP (900 millions d'euros).</p>

<p>En début d'année, Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, avait fourni la liste des premières collectivités qui pouvaient bénéficier de ce « guichet THD » : 5 conseils généraux (Manche, Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) et un conseil régional (Auvergne). Dans ce dispositif de soutien au déploiement du très haut débit, le Fonds national pour la société numérique (FSN), qui dispose d'une dotation de 4,25 milliards d'euros, joue un rôle important pour « soutenir le déploiement des réseaux THD » et « accélérer le développement des usages, services et contenus numériques ».</p>

<p><h3>Débats houleux</h3></p>

<p>Le déploiement du très haut débit continue cependant de provoquer des débats houleux entre les administrations centrales et les collectivités. Ainsi, l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) concentre ses tirs sur trois points : priorité à l'initiative privée, écrémage des zones rentables, et charge très lourde pour les collectivités locales. Elle soutient la proposition de loi déposée en novembre 2011 par les sénateurs Hervé Maurey (Eure, Union centriste) et Philippe Leroy (Moselle, UMP) « visant à assurer l'aménagement numérique du territoire ».</p>

<p>Plus directement, elle a vocation à renforcer la responsabilité des opérateurs privés (signature d'engagements dont le non respect serait passible de sanctions), alimenter de manière pérenne le Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire (« aujourd'hui une coquille vide » selon l'Avicca), changer les priorités pour les aides et créer un groupement d'intérêt public (GIP) visant à « homogénéiser la construction et l'exploitation des réseaux, alors qu'aujourd'hui les initiatives publiques sont subordonnées au bon vouloir des opérateurs privés ». En début d'année, cette proposition de loi a reçu le soutien de l'Autorité de la Concurrence. Elle pourrait entraîner une <a href= »https://www.silicon.fr/vers-une-revision-des-politiques-de-deploiement-du-tres-haut-debit-en-france-70982.html »>révision globale du cadre de déploiement</a>.</p>